

Paradoxes et contradictions dans les propositions écologistes

Jean Mercier

Numéro 25, hiver 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040335ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040335ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1189-9565 (imprimé)

1918-6592 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mercier, J. (1994). Paradoxes et contradictions dans les propositions écologistes. *Revue québécoise de science politique*, (25), 5–29.
<https://doi.org/10.7202/040335ar>

Résumé de l'article

Ceux qui critiquent le mouvement écologiste reprochent parfois à ses adeptes de proposer des politiques publiques qui sont imprécises et, même, contradictoires. Certains écologistes, s'inspirant de Edgar Morin, ont répondu que les contradictions apparentes de leurs propositions ne sont que « les signes avant-coureurs de la complexité ». Selon les écologistes, leurs propositions tiendraient donc davantage du paradoxe que de la contradiction.

Plusieurs propositions écologistes sont examinées pour déterminer, si, *prima facie*, elles tiennent du paradoxe ou de la contradiction et, dans cette optique, quelques thèmes de politiques publiques sont abordés : la centralisation/décentralisation, l'utilisation de la science et de la rationalité, la technocratie, ainsi que le syndrome NIMBY (not in my back yard).

Même s'il faut concéder aux écologistes que dans un des cas sommairement rapporté, celui du syndrome NIMBY, la contradiction apparente pourrait bien être un authentique paradoxe, il n'en demeure pas moins qu'une bonne partie des propositions écologistes comportent des éléments qui sont ambigus et contradictoires.

PARADOXES ET CONTRADICTIONS DANS LES PROPOSITIONS ÉCOLOGISTES

Jean Mercier

Université Laval

Ceux qui critiquent le mouvement écologiste reprochent parfois à ses adeptes de proposer des politiques publiques qui sont imprécises et, même, contradictoires. Certains écologistes, s'inspirant de Edgar Morin, ont répondu que les contradictions apparentes de leurs propositions ne sont que «les signes avant-coureurs de la complexité». Selon les écologistes, leurs propositions tiendraient donc davantage du paradoxe que de la contradiction.

Plusieurs propositions écologistes sont examinées pour déterminer, si, *prima facie*, elles tiennent du paradoxe ou de la contradiction et, dans cette optique, quelques thèmes de politiques publiques sont abordés : la centralisation/décentralisation, l'utilisation de la science et de la rationalité, la technocratie, ainsi que le syndrome NIMBY (not in my back yard).

Même s'il faut concéder aux écologistes que dans un des cas sommairement rapporté, celui du syndrome NIMBY, la contradiction apparente pourrait bien être un authentique paradoxe, il n'en demeure pas moins qu'une bonne partie des propositions écologistes comportent des éléments qui sont ambigus et contradictoires.

*Il me paraissait que toute (cette)
confusion indiquait que la situation
était elle-même si ambiguë et si con-
fuse que chacun pouvait en tirer les
conclusions qui lui semblaient les
plus conformes à ses convictions —
qu'il s'agisse d'économie ou de politi-
que, ou de la nature humaine.*

Barry Commoner

Jean Mercier, département de science politique, Université Laval, Cité universitaire, Québec (Québec), G1K 7P4

Revue québécoise de science politique, no 25, hiver 1994.

Introduction

Depuis maintenant plus de vingt ans, le mouvement écologiste, dans son sens le plus large, prend toujours davantage de place dans les débats touchant les politiques publiques. En effet, il y a de moins en moins de politiques publiques sur lesquelles les écologistes n'ont pas de recommandations à proposer. Cela découle en partie de l'élargissement des préoccupations écologistes depuis l'époque où les «environnementalistes» américains concentraient la majeure partie de leurs efforts sur l'amélioration de la qualité de l'air dans les grandes villes nord-américaines.

Mais pour que les recommandations des écologistes influencent réellement l'élaboration des politiques publiques, il faudrait, de l'avis de plusieurs observateurs, qu'elles soient suffisamment claires et qu'elles offrent une certaine unité. On peut tout de même penser que l'esprit général qui se dégage des propositions écologistes affecte indirectement les activités de l'État. Il reste que la plupart des critiques du mouvement écologiste disent que les propositions de ce mouvement ne peuvent servir aux décideurs publics si elles ne sont pas suffisamment claires. Donald Worster a ainsi résumé la situation, à l'occasion d'une entrevue :

Right now, if you're a policy maker and you call up an ecologist who's been reading some of the new text books and you ask the question, Well what does your ecology tell us to do? What do you want us not to do? The answers are very troubled, uncertain... It puts the policy maker in a very difficult position... (Worster, cité dans Caley, 1990, 1^{ère} partie : 7).

Ce genre de critique adressée au mouvement écologiste ne date pas d'hier. Dans un article publié en 1975, intitulé «The Environmental Movement and Its Critics», David Sills rappelle que Bernard Barber, en 1971, disait des propositions écologistes qu'elles constituent «a mixture of scientifically

valid, scientifically indeterminate, and scientifically invalid statements and a mixture of logically consistent and logically inconsistent statements» (Sills, 1975 : 16).

Les écologistes ont riposté à ces critiques de diverses manières, la plupart du temps, en donnant leur avis sur la question écologique particulière qui faisait l'objet du débat. À certaines occasions, ils ont présenté une «méta-défense» de nature épistémologique, en attaquant la démarche intellectuelle de leurs adversaires auxquels ils reprochaient d'utiliser des procédés intellectuels dépassés. Edgar Morin, auquel plusieurs auteurs écologistes se réfèrent, a soutenu dans son livre *La Méthode* (1977) que la confusion et l'incertitude ne sont que «les signes avant-coureurs de la complexité» (p. 16) et que vouloir absolument éliminer les antinomies, le paradoxe logique et l'incertitude, c'est se soumettre à une logique abstraite qui appauvrit notre connaissance de la réalité (p. 18). Dans la nature, poursuit Morin, il y a utilisation et intégration des activités antagonistes : l'étoile, par exemple, «n'existe et ne perdure... que par la conjonction organisationnelle de deux processus antagonistes, l'un de nature implosive, l'autre de nature explosive... et dont l'association, à la fois complémentaire, concurrente et antagoniste, devient régulation et organisation» (p. 120). Plus loin, Morin conclut cependant que l'existence d'antagonismes ne suffit pas pour qu'il y ait complexité : les deux éléments (opposés) doivent être intégrés au sein «d'un méta-système qui *transforme chacun de ces termes dans... une boucle rétroactive et récursive*» (p. 381).

Nous inspirant d'Edgar Morin, nous utiliserons le terme «paradoxe» pour désigner les propositions écologistes dont les éléments en apparence antinomiques ne sont que les deux termes d'une association à la fois complémentaire et antagoniste.

Toutefois l'absence de clarté et d'unité dans les propositions écologistes n'est pas nécessairement due à l'existence de paradoxes qui nous renverraient à une compréhension plus profonde de la réalité. Nous ne pouvons écarter la possibilité que les propositions écologistes soient «authentiquement» (pour ainsi dire) antinomiques, ambiguës ou contradictoires.

Nous ne pouvons écarter non plus la possibilité que les contradictions entre les propositions écologistes découlent des différences idéologiques entre les sous-écoles de l'écologisme.

Le présent article vise donc à faire une évaluation exploratoire de certaines propositions écologistes afin de déterminer si les ambiguïtés qu'elles renferment sont des paradoxes qui facilitent une compréhension plus profonde de la réalité, si elles sont de véritables contradictions ou encore si elles constituent des divergences entre les écoles.

Pour faire cette évaluation préliminaire, il est nécessaire, dans un premier temps, de présenter un aperçu des différentes tendances à l'intérieur de la mouvance écologiste.

Environnementalistes, écologistes et verts

À l'instar de Gérard Timsit et de Céline Wiener qui se sont demandé de quoi était fait «le modèle marxiste d'administration» (1980: 241-276), nous avons commencé notre étude en nous demandant à quoi ressemblerait le modèle écologiste d'administration et de politiques publiques. Nous avons vite compris qu'il faudrait plutôt parler de «modèles écologistes» (au pluriel), car il ne s'agit pas là, contrairement au modèle marxiste d'administration, d'un corpus défini faisant l'objet d'un certain consensus.

Au sommet de Rio de Janeiro, en mai-juin 1992, on a pu constater que le mouvement écologiste s'était beaucoup diversifié. Dans le passé, des croisades, telles que la lutte antinucléaire, ralliaient les écologistes de toutes les tendances. Aujourd'hui, les questions auxquelles s'intéresse le mouvement étant beaucoup plus variées, il est plus difficile d'en arriver à des consensus.

Déjà sur le plan terminologique, la situation est assez complexe.

L'écologie est en premier lieu une science née en Allemagne dans la seconde moitié du siècle dernier et dont le but est d'étudier les interactions qui se produisent entre des systèmes ou des sous-systèmes de milieux vivants. Cette discipline est donc une extension de la biologie. Peu à peu, l'écologie en est venue à inclure dans ses observations le

comportement des sociétés humaines, puisque certains de ses aspects – démographiques par exemple – ont un impact sur d'autres systèmes du monde vivant. Plus tard l'écologie s'est élargie encore pour intégrer des préoccupations sociales et politiques de plus en plus éloignées de l'écologie au sens strictement biologique.

Cet élargissement de la notion d'écologie a donné lieu à certains réajustements. Les écologistes français, qui se limitaient aux aspects plus spécifiquement biologiques de l'écologie et qui se considéraient comme les seuls vrais scientifiques du domaine, ont voulu se démarquer de ce qu'ils percevaient comme une cacophonie de propositions politiques et idéologiques, et se sont rebaptisés «écologues». D'une certaine manière, cela devait permettre aux écologistes «politiques» d'utiliser librement les termes «écologie» ou «écologiste». Par ailleurs, on a eu tendance à utiliser le terme «écologisme» pour désigner les variantes sociales, politiques et idéologiques du mouvement écologiste.

Bien qu'il n'y ait pas accord à ce sujet, il nous semble que le terme «écologie» englobe le terme américain *environment*, puisque l'écologie a des préoccupations plus larges incluant les questions strictement environnementales, habituellement limitées à la qualité de l'air, de l'eau et du sol. Les termes «environnementalisme» et «environnementaliste» renvoient habituellement aux militants (la plupart du temps américains) qui prônent des mesures visant à favoriser un environnement physique plus sain.

Si l'on se tourne maintenant vers les différentes écoles de l'écologisme (ou, si l'on veut, de l'écologie politique), les accords terminologiques ne sont guère plus nombreux. Les difficultés viennent de plusieurs facteurs. D'abord, les termes varient parfois selon les pays: un même terme peut s'appliquer à des écoles différentes, ou, selon qu'elles sont situées dans tel ou tel pays, des écoles semblables se désignent par des termes différents. Ensuite, ceux qui présentent des classifications de groupes écologistes sont souvent des membres actifs d'une des écoles qu'ils décrivent et ils n'ont donc pas le recul nécessaire pour formuler leurs classifications de façon objective : ils surestiment l'importance de leur propre école, en profitent pour régler le cas de tel ou tel groupe rival,

etc... Enfin, le droit à la diversité, que défendent les écologistes, lorsqu'il est appliqué aux aspects idéologiques, donne parfois l'impression que les propositions théoriques foisonnent çà et là, sans intégration et sans même aucun effort de coordination.

Malgré ces difficultés, nous tenterons de décrire brièvement les différentes tendances écologistes.

On a d'abord connu les amants de la nature de toutes sortes — randonneurs, pêcheurs à la ligne, etc. — appelés *conservationists* aux États-Unis. Ces précurseurs ont fait des adeptes dont le nombre est aujourd'hui impressionnant. Habituellement, ils se tiennent en marge des débats idéologiques et n'exercent des pressions auprès des gouvernements que pour des politiques très précises, par exemple la protection de telle espèce animale ou de telle rivière menacée.

Vinrent ensuite ceux que l'on a appelés, surtout aux États-Unis, les environnementalistes. Ils partagent avec les *conservationists* la précision dans leurs objectifs et une préoccupation pour les questions reliées à la qualité de l'air, de l'eau et du sol, mais ils se sont d'abord souciés des questions urbaines. On a dit des environnementalistes américains qu'ils étaient moins radicaux sur le plan politique en raison des particularités du système politique américain, qui permettent aux groupes en question d'exercer une influence sur le processus de décision publique : aux États-Unis, ils ont en effet eu du succès en agissant à l'intérieur du système politique en place.

Si l'on se place du point de vue des *moyens*, on ne peut pas dire que les environnementalistes ne sont jamais radicaux. En effet, Greenpeace peut être considéré comme un groupe environnementaliste (et non écologiste), même s'il est prêt à se mesurer aux bateaux de guerre français pour faire avancer sa cause. Très tôt dans son histoire, Greenpeace a mis à la porte certains de ses membres qui étaient plus intéressés par les horizons théoriques que par les horizons de la mer (Eyerman et Jamison, 1989: 104).

Ce qui caractérise les environnementalistes, c'est qu'ils recherchent des solutions concrètes — légales, politiques, économiques, technologiques — pour résoudre les problèmes de l'environnement. Ils considèrent qu'à tout problème

environnemental concret on peut appliquer une solution concrète. On a dit d'eux qu'ils s'intéressaient avant tout à des problèmes à court terme. Il nous semble qu'il serait plus juste de dire qu'ils s'intéressent à *ce qui est en aval* et aux problèmes concrets se posant au niveau de l'environnement. Au Québec, le ministère de l'Environnement et la Société pour vaincre la pollution (S.V.P.) sont, dans le sens que nous venons de décrire, des organisations environnementalistes.

Si les environnementalistes se concentrent sur l'aval, les écologistes, eux, se penchent davantage sur l'amont. Pour eux, la détérioration de l'environnement ne peut pas être contrée par des solutions à la pièce; les causes de la situation doivent être recherchées dans des phénomènes qui vont bien au-delà de la qualité de l'air, de l'eau ou du sol. On distingue deux grandes tendances assez distinctes parmi les écologistes. D'un côté, il y a les *Social Ecologists* de Murray Bookchin, ancien anarcho-marxiste qui attribue la crise environnementale à la domination de l'homme sur la nature, laquelle vient de la domination de l'homme sur l'homme, laquelle, à son tour, trouve sa source dans la famille patriarcale où le père exerce son autorité absolue sur les autres membres de la famille. De l'autre côté, il y a les *Deep Ecologists*. Ils attribuent la crise environnementale à des phénomènes culturels profonds. La solution à la crise environnementale passe donc par une nouvelle esthétique, de nouveaux modèles cognitifs, de nouveaux rapports à nos corps et par le rejet des métaphores mécaniques comme mode de connaissance.

Les *Social Ecologists* et les *Deep Ecologists* s'entendent sur un certain nombre de points : ils sont farouchement opposés à la bureaucratie et à la technocratie et ils considèrent que les solutions à la crise environnementale passent par un retour radical aux petites organisations décentralisées à échelle humaine. Mais les deux courants seraient en désaccord sur d'autres questions. Ainsi, Murray Bookchin n'est pas de l'avis des *Deep Ecologists* qui soutiennent que «Nature (always) knows best». Bookchin n'a pas rejeté un certain humanisme qui place l'homme au centre de la création, contrairement aux *Deep Ecologists* qui considèrent l'homme comme *une* des composantes du monde naturel devant se

fondre dans la nature. Les *Social Ecologists* reprochent aux *Deep Ecologists* de prôner un retour à des formules institutionnelles archaïques et à un conservatisme social dépassé. Ce que l'on peut dire, en tout état de cause, c'est que les *Deep Ecologists* ne sont pas faciles à situer sur un échiquier politique traditionnel. Les *Social Ecologists* quant à eux sont plus facilement reconnaissables sur le plan politique : ils s'identifient en effet à certains courants socialistes libertaires et décentralisateurs.

Au Québec, on peut trouver des *Social Ecologists* dans des mouvements comme les Amis de la Terre, et des *Deep Ecologists* au sein de certaines tendances dites du Nouvel Âge.

Enfin, il y a les Verts. Même si l'on rencontre des adeptes de ce mouvement au Québec et dans le reste de l'Amérique du Nord, les Verts se concentrent surtout en Europe occidentale et, plus précisément, en Allemagne où ils ont connu un certain succès. Profitant du système électoral de représentation proportionnelle, les Verts se sont fait élire à plusieurs assemblées législatives en Allemagne. Ils se divisent en plusieurs tendances qui sont en lutte les unes contre les autres. Sans entrer dans les détails, on peut dire que le groupe des *Realos* partage avec nos environmentalistes nord-américains l'opinion selon laquelle les problèmes concrets de l'environnement suffisent amplement à occuper toute notre attention. Quant au groupe des *éco-socialistes*, ils prennent pour cibles le capitalisme et l'appareil d'État et partagent certaines des idées des *Social Ecologists* américains. Enfin, certains courants plus culturels (les *Fundis* et les factions libertaires) proposent comme stratégie de «décrocher» du monde industriel pour régler, à terme, les problèmes environnementaux. À certains égards, les courants culturels des *Grunen* allemands ressemblent aux *Deep Ecologists* américains. Il y a quinze ans, les Verts allemands ont expulsé de leur mouvement les éléments les plus conservateurs, qui avaient joué un rôle assez important jusqu'à la fin des années 1970. Il y a bien au Québec un parti Vert, dirigé par Jean Ouimet, mais il n'a pas beaucoup de chances de faire une percée électorale, à cause de notre système uninominal majoritaire à un tour.

Cette variété d'écologismes (environnementalistes, écologistes, verts) n'empêche pas les écologistes au sens large de se réunir autour de certains principes (Gagnon, 1989 : 23-31). Le premier de ces principes est celui de la diversité, qui d'ailleurs permet aux écologistes de tenir des discours très différents sans pour autant que ces différences entraînent des ruptures irrémédiables. D'autres principes suscitent plutôt l'accord : l'auto-régulation, la sagesse des écosystèmes naturels et le refus d'un anthropocentrisme primaire. Par contre, certaines notions font moins facilement l'unanimité : la hiérarchie, la compétition, l'égalité. Et, fait à remarquer, les écologistes associés à la gauche traditionnelle n'insistent pas sur le principe de la rareté ou sur celui des limites physiques des écosystèmes naturels.

Ces quelques principes donnent une bonne idée de la teneur des propositions écologistes. Ils sont tirés de trois sources principales : l'observation du milieu naturel, l'observation de la relation entre l'homme et la nature et, enfin, l'observation des institutions humaines considérées comme faisant partie de la nature, puisque l'homme lui-même en est une composante indissociable. Mais, on le voit déjà, les principes tirés de l'observation de l'homme et de ses institutions peuvent prêter à controverse.

Ces remarques générales étant faites, nous regarderons de plus près certaines propositions politiques et administratives des écologistes. Nous entendrons par «propositions politiques et administratives» des propositions écologistes qui peuvent entraîner des conséquences sur l'appareil d'État ou sur ses *outputs*. Nous parcourrons ainsi quelques thèmes, en allant du général vers le particulier. Puisque notre essai se veut essentiellement exploratoire, les thèmes n'ont pas été choisis de façon systématique, mais ils représentent assez bien l'ensemble des propositions écologistes. Nous commencerons par une question politique très générale, qui d'ailleurs semble intéresser de façon particulière les auteurs français: le mouvement écologiste est-il vraiment un mouvement de gauche ? Puisque les politiques publiques varient sensiblement selon l'échiquier politique (Gow *et al.*, 1987: 280-287), il nous paraît pertinent de poser d'abord cette question générale.

Un mouvement de gauche?

En soulevant la question de la position idéologique du mouvement écologiste, nous éviterons le plus possible de prendre une attitude normative. Pour ce faire, nous ignorons les vœux du mouvement lui-même, qui préfère soit ne pas se situer sur un échiquier politique traditionnel, soit se déclarer d'emblée mouvement de gauche. Ainsi que nous l'avons déjà dit, la variété est un des préceptes écologistes, et il ne faudrait donc pas se surprendre de retrouver une constellation de positions écologistes, dont certaines sont plus proches de thèmes traditionnels de droite, d'autres de thèmes de gauche. On peut dire, comme l'a fait Alfred Grosser, que le mouvement écologiste est «multiforme», c'est-à-dire qu'il défend tantôt des thèmes chers à la gauche traditionnelle (lutte antinucléaire, critique du capitalisme sauvage, par exemple), tantôt des thèmes ayant du prix pour les conservateurs (la sagesse de la nature, la vie rurale, les communautés naturelles, par exemple). La question n'est donc plus : est-ce un mouvement de gauche ou de droite ? Elle devient plutôt : en quoi est-ce un mouvement de gauche ? En quoi est-ce un mouvement conservateur ?

Les alliances tactiques et stratégiques avec les options autres que celle du pouvoir établi ont donné une certaine teinte au mouvement écologiste, dont on ne sait pas si elle durerait sans ces alliances. Par ailleurs, on a trouvé, en France, des corrélations régulièrement négatives entre le vote communiste et le vote écologiste (Boy, 1990: 28). Il semble bien que ce soit d'abord et avant tout sur le plan des libertés individuelles que les écologistes français rejoignent les autres membres de la gauche française (Boy, 1990: 50-51).

Un parallèle entre la philosophie marxiste de l'administration et celle des écologistes fait apparaître, malgré les différences, des points communs entre les deux philosophies. Sur le plan du langage, si on remplaçait le mot «État» dans les textes marxistes par le mot «bureaucratie» (la lutte contre la bureaucratie est un des points d'entente chez les auteurs écologistes), on pourrait mieux voir les rapprochements. L'État est un mal en soi, il doit éventuellement dépérir selon Marx et Engels. Les grandes organisations spécialisées

sont un mal en soi, et elles doivent éventuellement disparaître selon Murray Bookchin. L'État n'a d'ailleurs pas toujours existé, pas plus que les bureaucraties. Avant la création de l'État, avant la division du travail dans les grandes organisations bureaucratiques, une égalité plus grande entre les gens aurait existé. Pour contrer la mainmise des fonctionnaires sur l'État, les auteurs marxistes proposent des mandats révocables à tout instant (Timsit et Wiener, 1980: 259), et plusieurs écologistes suggèrent, dans leur attaque contre la spécialisation, que tous (et donc personne) deviennent fonctionnaires. Dans les deux cas, on prévoit la disparition de la dichotomie entre la ville et la campagne (voir Beaudet, 1990: 97 pour un exemple en écologie), on prédit une situation d'abondance (Timsit et Wiener, 1980: 272-273 pour l'exemple marxiste), ainsi que l'émergence d'un homme nouveau, libéré du carcan de la spécialisation et de l'autorité (Timsit et Wiener, 1980 : 276 pour l'exemple marxiste).

En ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie, les deux philosophies ont eu à faire face à des dilemmes comparables. Dans les deux cas, le problème se posait ainsi : les stratégies nécessaires à l'actualisation de notre philosophie peuvent-elles contredire notre philosophie elle-même ? Autrement dit, est-ce que la fin justifie les moyens ? Ou encore, en langage McLuhanien, le médium peut-il être différent du message ? À cette question, les marxistes avaient répondu «oui». Ils se sont donc servis de l'État même s'ils s'y opposaient fondamentalement. Ils ont accepté d'appliquer plusieurs principes de gestion capitaliste, tels que le système Taylor ou encore l'intéressement matériel (Timsit et Wiener, 1980: 268-270). Les environnementalistes, eux aussi, acceptent de jouer le jeu de leurs opposants. Il est moins certain que les écologistes adoptent la même attitude. Mais, tant qu'ils demeureront un groupe d'opposition, on ne pourra jamais en être tout à fait certain.

Passons maintenant au second élément de notre interrogation. Comment l'écologisme est-il une philosophie conservatrice ? Notons d'abord que les modèles de la société idéale, même s'ils diffèrent d'un auteur écologiste à l'autre, nous renvoient presque toujours à des modèles du passé, que ce soit le *town meeting* de la Nouvelle-Angleterre ou la *polis*

grecque. Si on a dit du mouvement qu'il était postmoderne, il faut aussi dire qu'il est antimoderne. Un deuxième élément de conservatisme se trouve dans les méthodes autoritaires préconisées par certains auteurs. Bien sûr, on dira qu'il s'agit d'auteurs minoritaires. Tout de même, dans la mesure où la planète est en danger, dans la mesure où il reste peu de temps, toutes les méthodes doivent être considérées. C'est dans cet esprit que Heilbronner envisage la mise en œuvre de solutions autoritaires et que Garrett Hardin soutient l'idée que la liberté absolue de procréer nous mènera à la ruine totale (Hardin, 1977). Enfin, c'est en s'associant implicitement à des courants vitalistes et par leur critique de la rationalité que les auteurs écologistes révèlent un penchant conservateur. En effet, les thèmes valorisant la nature, par opposition aux «construits» humains, ont souvent été des thèmes conservateurs. Dans la mesure où c'est par la rationalité que les hommes se sont affranchis des traditions, pour le meilleur ou pour le pire, critiquer la rationalité revient à critiquer un élément historique important de l'individualisme (lequel a contribué à une certaine liberté).

Sur le point que nous venons de traiter, les différences entre environnementalistes et écologistes expliquent certaines contradictions. Mais il existe aussi des contradictions, ou tout au moins des paradoxes, au sein même des propositions écologistes, puisque les modèles qu'ils nous proposent pour l'avenir sont souvent des modèles du passé.

Abordons maintenant une question plus opérationnelle et tentons de départager les aspects centralisation et décentralisation chez les auteurs écologistes.

Centralisation, décentralisation

Les modes d'action centralisateur et décentralisateur soulèvent deux questions reliées mais néanmoins distinctes. D'abord, celle de la nécessité de recourir à des formules centralisées ou décentralisées pour régler les problèmes environnementaux; puis celle de l'effet positif direct de la décentralisation sur l'égalité entre les individus. Il s'agit donc de deux questions relativement normatives.

Sur la question de l'opportunité de la centralisation/dé-

centralisation, les auteurs écologistes ont adopté des positions opposées. Ainsi René Dumont favorise, au moins dans un premier temps, une intervention centrale (nationale) forte, tandis que le *Social Ecologist* Murray Bookchin voit la résolution des problèmes environnementaux dans le retour à des organisations à l'échelle humaine. Pour Bookchin, s'emparer des bureaucraties existantes pour changer l'ordre des choses équivaldrait à se faire pervertir par l'ennemi. Cette opposition se retrouve aussi chez les écologistes québécois, Luc Gagnon appuyant l'intervention étatique et Jean-François Beaudet soutenant la stratégie essentiellement locale. Précisons que le paradigme écologiste lui-même est «par sa nature même tourné vers le local» (Boy, 1990: 39). Luc Gagnon le réfute au moyen de trois principaux arguments. Son premier argument est que le «retour à la terre massif n'a plus de sens dans les sociétés industrielles où moins de 5 % de la main-d'œuvre est agricole» (Gagnon, 1989:147). Son deuxième argument est qu'en «exigeant l'affirmation de la démocratie locale, les écologistes affaiblissent l'État central, alors qu'ils ont constamment besoin de son affirmation» (301). Son troisième argument est qu'à l'échelle mondiale nous sommes déjà dans une situation de décentralisation extrême.

Une question, qui peut paraître théorique, mais qui est néanmoins importante, est celle de la hiérarchie : existe-t-elle dans la nature ou n'est-elle qu'une construction humaine ? Si l'on répond que la hiérarchie existe dans la nature, on peut mieux justifier l'intervention d'un gouvernement supérieur (par exemple, l'intervention du gouvernement provincial sur le municipal). À cet égard, les propos des deux auteurs québécois coïncident avec leur prise de position. Beaudet affirme qu'«il n'y a aucune hiérarchie dans la nature, chaque élément étant indispensable au fonctionnement du tout» (154) alors que Gagnon soutient que «les hiérarchies sont fréquentes dans la nature» et cite l'exemple des loups et des abeilles. Notons que l'argument sur lequel Beaudet appuie la thèse de l'absence de hiérarchie («chaque élément étant indispensable au fonctionnement du tout») a déjà été utilisé pour expliquer la *présence* de hiérarchie : en effet, plusieurs spécialistes de la science administrative (dont Herbert A. Simon) sont d'avis que la hiérarchie est nécessaire justement parce qu'il y a

interdépendance. On a d'ailleurs dit que c'était une caractéristique des écosystèmes plus évolués que d'intégrer hiérarchiquement des éléments différents (Hinchman et Hinchman, 1989: 218-219).

La remarque de Lewis et Sandra Hinchman nous amène à la deuxième interrogation de la présente section : les petites unités humaines favorisent-elles une plus ample égalité que les grandes unités ? La question, qui intéresse les écologistes plus que les environnementalistes, se rattache au paradigme écologiste qui suggère un retour aux petites unités, autant sur le plan de la production que de la vie en général. Nous avons déjà donné des éléments de réponse théoriques dans le paragraphe précédent. Il est vrai, comme Beaudet le souligne (1990: 119), que le milieu amérindien traditionnel (qu'il prend comme exemple) est un milieu essentiellement égalitaire. Par contre, plusieurs autres exemples historiques montrent que l'égalité ne se trouve pas toujours du côté des petites unités. La bureaucratie s'est développée en dépossédant les élites locales de leurs privilèges, ces élites ayant perdu beaucoup de leur ascendant dans ce processus. En Europe, ce fut le cas des propriétaires terriens, des seigneurs féodaux et des nobles. Alexis de Tocqueville disait d'ailleurs de la bureaucratie qu'elle était «niveleuse». Plus près de nous, c'est l'État fédéral américain qui est intervenu dans le Sud des États-Unis pour permettre l'accès des universités américaines aux minorités noires, et ce contre la volonté des gouvernements plus petits, ceux des États. Il n'est donc pas du tout évident que les petites communautés locales, laissées à elles-mêmes, engendrent des conditions très égalitaires. Luc Gagnon fait remarquer justement que les ressources locales étant, presque par définition, inégales, une véritable décentralisation mènerait inévitablement à un certain écart de richesse entre les communautés (p. 151). D'ailleurs, le modèle même de l'inégalité chez la *Social Ecologist* Bookchin, soit le patriarcat, est un modèle essentiellement local, voire familial. Évidemment, il n'est pas nécessaire de faire de l'égalité des conditions une fin en soi; il est très possible d'imaginer des sociétés heureuses et prospères qui comportent une dose d'inégalité. Ici, il nous semble que l'argument des *Deep Ecologists* serait différent de celui des *Social Ecologists*; les

Deep Ecologists seraient portés à dire : n'intervenez pas dans la vie de la localité et laissez le niveau local trouver lui-même son point d'équilibre selon diverses dimensions, y compris celle de l'égalité. Le principe écologiste de la diversité serait ainsi mieux respecté. Ce même principe devrait nous inciter à ne pas intervenir si un gouvernement régional choisissait un mode d'organisation allant à l'encontre des principes écologistes et de s'administrer de façon bureaucratique. Nouveau paradoxe ou, à tout le moins, nouvelle contradiction.

Rationalité, technocratie... ou non

Plus qu'un paradoxe, l'utilisation de la rationalité, de la science et de la technologie constitue un véritable dilemme pour les auteurs écologistes. Plusieurs d'entre eux, en effet, pensent que l'application aveugle et désincarnée d'une rationalité et d'une technologie étroites est en bonne partie la cause du désastre écologique actuel. L'environnementaliste Barry Commoner (1972 : 189) lui-même associe cette forme de rationalité à la technostructure décrite par John Kenneth Galbraith, laquelle, un peu à la manière de la *factorization* de Herbert A. Simon, réussit à produire par la division des processus en composantes de plus en plus simples. À la différence d'une production mécanique, conclut Commoner (p. 187), «un système écologique ne peut se subdiviser en parties à traiter séparément, car ses propriétés sont celles d'un ensemble dont toutes les parties sont liées et interdépendantes».

Cette méfiance vis-à-vis de la rationalité n'est pas sans rappeler les critiques concernant les formules budgétaires, dites rationnelles, critiques émises entre autres par Aaron Wildavsky. L'argument essentiel de Wildavsky était celui-ci : du fait que nous ignorons les mécanismes profonds de l'économie publique, nous devrions nous abstenir le plus possible d'intervenir dans son fonctionnement. Les *Deep Ecologists* présentent un argument semblable : puisque nous ne connaissons pas la dynamique profonde de la nature, évitons de la pervertir en y intervenant abusivement. En économie publique, l'attitude de Wildavsky conduit au gradualisme, c'est-à-dire à des changements à la marge,

graduels. Est-ce que des «changements à la marge» seront suffisants pour régler des problèmes écologiques graves et pressants ? La solution est paradoxale : utiliser les mêmes procédés simplificateurs et réducteurs qui nous ont menés à la situation écologique actuelle, c'est ce que les environnementalistes, eux, sont prêts à faire.

Même s'il est contraire aux principes écologistes, ce savoir rationnel peut être utile pour régler les problèmes écologiques d'aujourd'hui. C'est d'ailleurs la position qu'adopte Commoner lui-même lorsqu'il propose un système de pipelines conçu pour transporter les déchets humains vers les terres agricoles afin de les fertiliser (p. 189). Cela rappelle le paradoxe qu'avait formulé Anthony Downs à propos de la lutte contre la bureaucratie : il faut une bureaucratie pour lutter contre la bureaucratie.

Les paradoxes ou contradictions que nous avons soulignés jusqu'ici étaient souvent théoriques, ils se situaient au niveau des principes. Mais il existe de nombreux exemples concrets de paradoxes ou de contradictions écologistes. Nous les puiserons principalement dans le domaine des politiques publiques.

Le syndrome Nimby

L'exemple le plus clair est celui du syndrome NIMBY (Not in My Backyard), c'est-à-dire le syndrome «Pas dans ma cour» (Guay *et al.*, 1990). Bien sûr, il n'y a rien de bien mystérieux dans le fait que les gens réagissent négativement, par exemple, à l'installation d'une usine de traitement de déchets industriels dans leur voisinage. Pourtant les gouvernements n'auront d'autre choix que d'inviter ces mêmes populations locales à participer au processus de prise de décision (Paehlke, 1988: 295). Il s'agit là, déjà, d'une sorte de contradiction, voire d'un paradoxe. Mais la situation paradoxale ne s'arrête pas là. À première vue, on pourrait penser que les opposants farouches à la présence dans leur localité d'installations du type de celles mentionnées ci-dessus sont des individus réellement préoccupés par les questions environnementales. La réalité n'est pas aussi claire. En effet, il s'agit souvent de gens qui veulent profiter de toute la

consommation du monde industriel sans avoir à en subir les conséquences. D'ailleurs, c'est Gagnon qui le note (Gagnon, 1989: 387), les citoyens qui participent au NIMBY ne deviennent pas de fidèles supporteurs des causes environnementales : une fois la menace de l'installation d'équipements écartée de leur région, ils abandonnent le militantisme écologique. Sans compter que le fait de retarder l'installation des équipements appropriés encourage indirectement le déversement sauvage et entraîne donc une dégradation importante de l'environnement.

Mais où donc installer ces équipements ? Cette question conduit à un nouveau paradoxe. En effet, des études à la fois françaises (Boy, 1990: 35-36 pour le cas français) et américaines indiquent que des installations de traitement de déchets sont plus facilement acceptées dans des localités où il y en a déjà. C'est dans les régions peu éprouvées par les problèmes environnementaux que les citoyens sont les plus réfractaires. À tel point qu'en Californie, par exemple, on a parlé d'«éco-racisme» devant le fait que les équipements dépolluants étaient très souvent aménagés dans des quartiers défavorisés, habités surtout par des minorités visibles. Devant le refus des associations écologistes locales d'accepter l'installation d'équipements collectifs, nous serions tentés d'exprimer le vœu que ces associations écologistes ne défendent pas seulement leurs intérêts très locaux, mais tentent d'embrasser une vision plus large. Mais ce vœu, sitôt exprimé, se heurte à un nouveau paradoxe.

Le refus égoïste d'accepter des installations collectives dans sa région peut, à sa manière, servir l'intérêt général. En effet, s'il était toujours très facile de trouver des lieux où aménager les équipements de traitement de déchets, nous finirions par croire que nous pouvons continuer à produire une quantité déraisonnable de déchets. Donc, le refus d'accepter ces installations joue un rôle écologique puisqu'il attire notre attention sur l'amont, sur la production excessive de déchets. Il pourrait s'agir ici d'un réel paradoxe, au sens où Morin et plusieurs écologistes avec lui l'entendent, puisque «c'est à travers ce grouillement aveugle, myope, égocentrique, parmi des désordres... qu'un (u)nivers... s'organise» (Morin, 1980 : 21). Les deux termes du paradoxe se complètent,

puisque l'on doit s'occuper de l'aval en acceptant de traiter les résidus industriels (la position environnementaliste), sans laisser croire qu'on peut continuer à consommer comme on le fait (la position écologiste). De cette cacophonie apparente émergera une sorte d'intérêt général dans lequel le rôle de chacun sera organiquement et mystérieusement lié à l'ensemble (Mermet, 1990: 74). Du moins, c'est ce qui se passe si on interprète la situation comme étant un paradoxe au sens où l'entend Morin.

Autres cas : autres paradoxes, autres contradictions

Même si l'écologisme valorise beaucoup le niveau local de gouvernement, concrètement les gouvernements municipaux ne prennent pas toujours des décisions qui vont dans le sens de la protection de l'environnement. Ainsi, les municipalités en amont d'un cours d'eau n'ont pas réellement intérêt à épurer leurs résidus pour les municipalités en aval. Et dans les municipalités où il y a chômage, il y aura toujours la tentation d'attirer des industries, même polluantes, en relâchant les normes locales (McGowan et Mahon, 1991: 11).

Les Verts d'Europe, en se faisant élire au Parlement européen, ont vu leur visibilité s'agrandir. Le système de représentation proportionnelle, qui va d'ailleurs à l'encontre d'une logique purement locale, n'est pas étranger à leurs succès. Mais le Marché commun, qui est la raison d'être du Parlement européen, est basé essentiellement sur le projet d'une meilleure compétitivité européenne, elle-même fondée pour une bonne part sur la réalisation d'économies d'échelle, notamment dans le secteur agricole. Or les techniques mises en œuvre pour réaliser ce type d'économies, c'est-à-dire l'intense spécialisation, l'homogénéisation et, dans le cas de l'agriculture, l'utilisation de pesticides, sont essentiellement contraires aux principes écologistes.

Ici, au Québec, la décision d'aller de l'avant, ou non, dans la prochaine phase de la Baie James est une autre question de politique publique qui soulève des contradictions particulières. Dans la mesure où les centrales hydroélectriques projetées remplacent des centrales thermiques aux États-Unis, l'effet global sur l'environnement pourrait bien être

plutôt favorable que défavorable, sauf, bien entendu, si la construction des barrages donnait le signal d'une consommation toujours plus forte d'énergie (Gagnon, 1989: 292).

L'importation de voitures japonaises, plus efficaces sur le plan de la consommation d'essence, pose aussi un dilemme. Cette importation va à l'encontre du principe écologique de la production locale, sans compter qu'elle perpétue l'idée que nous pouvons continuer, sans risque pour l'environnement, à développer les banlieues et les autoroutes.

Par volonté de plaire au public, et donc de faire avancer la cause de l'environnement, les écologistes n'ont pas insisté sur la nécessité d'augmenter les prix de l'essence. Ce faisant, ils ont contribué à la dégradation du milieu atmosphérique (Gagnon, 1989).

En dramatisant les effets de la pollution urbaine, les groupes écologistes ont peut-être contribué aussi à l'exode vers les banlieues. On sait que la vie de banlieue, surtout avec la présence de maisons unifamiliales, est très énergivore et contribue à aggraver l'effet de serre (Gagnon, 1989 : 148 et 286).

La standardisation des contenants de boisson, à travers toute l'Amérique du Nord, permettrait un système plus efficace de réutilisation, mais cette solution irait à l'encontre de l'autonomie locale et du principe de la diversité.

L'Organisation des Nations-Unies pourrait tenter d'intervenir de façon réglementaire pour empêcher la surpopulation dans le Tiers Monde et ailleurs afin d'aider la planète à survivre. Une telle intervention n'irait-elle pas à l'encontre des principes écologistes d'autonomie, de diversité et de droit à la différence ?

Le mouvement féministe a souvent été associé au mouvement écologiste. Par contre, on peut interpréter la similitude croissante des modes de vie masculins et féminins comme des effets indirects d'une vision homogénéisante et normalisatrice d'une ère mécaniste maintenant dépassée. D'ailleurs, Bookchin prévoit que le retour aux petites unités de production entraînera une division du travail basée sur le sexe (Bookchin, 1980 : 62-63).

Quelques-uns des paradoxes soulignés ici renvoient à l'alternative entre marché et planification étatique. Cette

question est loin de faire l'unanimité parmi les différents auteurs écologistes. Pour Jean-François Beaudet, par exemple, l'«économie de marché actuelle doit être remplacée par une économie "morale" non productiviste et non capitaliste» (Beaudet, 1990 : 157). D'autres prétendent, au contraire, que les principes du marché sont très compatibles avec plusieurs principes écologistes. En effet, le marché, par opposition à la planification, n'est pas en principe basé sur un centre de contrôle omniscient, mais sur une certaine décentralisation, où des milliers de microdécisions locales déterminent en fin de compte ce qui sera produit. Les mécanismes du marché sont donc, théoriquement, autorégulateurs, un peu comme les phénomènes écologiques. Il n'est pas impossible que la résolution de la crise environnementale passe en partie par des incitations économiques traditionnelles, basées néanmoins sur des règles du jeu quelque peu modifiées. Gagnon a déjà souligné (1989 : 143) l'incohérence d'une position qui réclamerait à la fois l'abolition du marché et de l'État.

Conclusion

Au début de ce texte, nous avons évoqué trois façons d'expliquer les ambiguïtés et les contradictions que l'on trouve dans les propositions écologistes : il peut s'agir de paradoxes (au sens donné par Morin), d'«authentiques» contradictions, ou encore de propositions venant d'une école écologiste à laquelle s'oppose une autre école écologiste.

Pour qu'il y ait paradoxe, au sens où l'entend Morin, certaines conditions doivent être remplies : il doit y avoir non seulement antagonisme entre deux éléments, mais complémentarité au sein d'un «méta-système qui transforme chacun des termes dans... une boucle rétroactive et récursive» (Morin, 1977: 381). Il s'agit là d'une condition assez exigeante, qu'il n'est d'ailleurs pas toujours facile d'identifier dans ces cas concrets. Le seul que nous ayons examiné et qui semble à première vue remplir ces conditions est celui des paradoxes entourant le syndrome de NIMBY, où la position «égoïste» des opposants locaux semble servir ultimement l'intérêt général.

Peut-être ne faut-il pas être aussi exigeant que l'est

Morin dans la définition du «paradoxe». Ainsi, on pourrait dire qu'il y a paradoxe quand une proposition est à la fois vraie et fausse ou, encore, tout simplement quand elle heurte le bon sens. Toutefois cela permettrait de qualifier de «paradoxes» des propositions qui n'en sont pas réellement.

Quoi qu'il en soit sur le plan terminologique, la présence de paradoxes pourrait être le fait de tous les domaines appliqués (par opposition aux domaines des sciences fondamentales). Dans les sciences administratives par exemple, on peut découvrir plusieurs paradoxes et plusieurs contradictions apparentes. Ainsi, l'approche de la contingence prescrit la centralisation dans des situations de grande stabilité, mais aussi dans des situations de très grande instabilité; la décentralisation est proposée dans des situations où l'incertitude est moyenne. Il s'agit bien là d'un paradoxe, d'une contradiction apparente. En gestion du personnel, l'engagement de réduire les inégalités en embauchant systématiquement des femmes nuit à l'embauche de minorités visibles et vice versa. Alexis de Tocqueville avait fait remarquer que la centralisation réussissait à réunir, en un point donné, toutes les forces de la nation, mais qu'elle nuisait à la reproduction de ces forces. Ivan Illich a déjà fait remarquer que les institutions, au-delà d'une certaine taille, allaient à l'encontre des buts mêmes pour lesquels elles ont été créées. D'une façon plus théorique, nous pourrions dire que, dans le domaine du vivant, certains processus poussés à leur limite deviennent parfois le contraire de ce qu'ils étaient à l'origine. Ces exemples suffiront à établir que, dans la science et la pratique administratives, les paradoxes existent déjà.

Il ne faudrait pas, rappelons-le, appeler «paradoxes» ce qui est une authentique contradiction. Et, il faut bien le dire, les contradictions ne manquent pas au sein du mouvement écologiste dans son ensemble.

Tout d'abord, les tensions entre différentes composantes du mouvement écologiste sont inévitables. Les écologistes doivent composer de façon stratégique et tactique avec les groupes d'opposition auxquels ils sont alliés. Pour ce faire, ils sont obligés parfois de modifier leur langage, d'insister plus sur tel sujet, d'éviter tel autre. En France, le discours écologiste s'est considérablement rapproché de celui de la

gauche entre 1978 et 1988 (Boy, 1990: 52). Quand on est allié à une gauche redistributrice de revenus, on n'est pas beaucoup enclin à parler des limites physiques des écosystèmes ou du principe de rareté. Il faut dire également que la situation objective de l'environnement appelle des positions contradictoires ou paradoxales. On trouve, d'une part, les principes profonds de l'écologie qui renvoient, en amont, à de petites unités autonomes de production locale. Mais on trouve, d'autre part, en aval, la dégradation de la situation objective de l'environnement, qui force les écologistes à se battre sur un autre terrain que le leur et à utiliser la logique du système mécaniste de production contre lui-même, en proposant des solutions centralisées et bureaucratiques à des problèmes qui les réclament. Il y a donc les Bookchin et, sur le plan local, les Beaudet qui par leur force d'évocation, suggèrent les voies de l'avenir; il y a aussi les Commoner et, sur le plan québécois, les Gagnon qui par leur réalisme contribuent à résoudre les résidus non traités d'une industrialisation réductrice et destructrice.

On est peut-être porté à négliger les différences nationales entre écologistes de différents pays, mais elles existent bel et bien. Aux yeux des Allemands et des Anglais, les solutions écologistes proposées par le Français André Gorz (alias Michel Bosquet) apparaissent beaucoup trop centralisées. Les Verts européens qui sont membres du groupe parlementaire européen sont en train de vivre le difficile apprentissage d'un écologisme qui dépasse les frontières nationales. Chaque écologiste fait partie d'une tradition bien particulière, qui affecte sa façon de voir l'environnement. Ce n'est pas le but du présent article d'amorcer une étude comparative des philosophies écologistes des différentes communautés nationales. Il serait sans doute du plus haut intérêt de voir que différents milieux politiques et culturels réagissent de façon particulière à un problème essentiellement universel.

Les auteurs écologistes pourraient cependant réduire les contradictions inutiles en éliminant certaines erreurs fréquentes, telle que la tendance à «faire parler la nature». Rappelons-nous le débat sur l'existence ou la non-existence de la hiérarchie dans la nature. Celle-ci, pas plus que les chiffres, ne parle par elle-même. Comme on l'a fait remarquer très

justement, elle ne livre pas ses secrets facilement (Hinchman et Hinchman, 1989: 217-218). C'est une véritable tâche herméneutique que de vouloir percer ses mystères. On ne doit pas en conclure, cependant, que la nature n'a rien à nous enseigner, même en ce qui a trait aux affaires humaines ou administratives. Toutefois on éviterait les contradictions embarrassantes si on y allait plus prudemment.

Certains écologistes nous ont exhortés à l'ordre, ou plutôt, ils nous ont incités au désordre en soulignant qu'une lecture trop abstraite de la réalité pouvait nous amener à appeler «contradiction» ce qui est en réalité un paradoxe.

En revanche, il ne faut pas faire trop de concessions aux écologistes. À n'en pas douter, leurs propos contiennent de véritables contradictions et des querelles internes opposent différents écologismes. Dans un bon nombre de cas, les décideurs publics auront fort à faire pour déceler dans leur discours des indications claires.

Bibliographie

- Beudet, Jean-François, *L'autre révolution*, Montréal, Fides, 1990.
- Bookchin, Murray, *Toward an Ecological Society*, Montréal, Black Rose Books, 1980.
- Boy, Daniel, «Le vote écologiste : évolution et structures», dans *Cahiers du Centre d'étude de la vie politique française*, n° 6, 1990.
- Caley, David (réalisateur), «The Age of Ecology», dans *Ideas*, Canadian Broadcasting Corporation [transcriptions], 1990.
- Commoner, Barry, *L'encerclement*, Paris, Éditions du Seuil, 1972.
- Downs, Anthony, *Inside Bureaucracy*, Boston, Little Brown, 1967.
- Eyerman, Ron et Andrew Jamison, «Environmental Knowledge as an Organizational Weapon : The Case of Greenpeace», *Social Science Information*, 1989, vol. 28, n° 1, p. 99-119.
- Gagnon, Luc, *L'échec macro-écologique, exigences des écologistes et outputs des systèmes politiques*, Thèse de doctorat, Département de science politique, Université de Montréal, 1989.
- Gow, James I., Michel Barrette, Stéphane Dion et Michel Fortmann, *Introduction à l'administration publique*, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, 1987.
- Guay, Louis, Louis Imbeau, Vincent Lemieux et Jean Mercier, «La dynamique socio-politique de la réaction "Pas dans ma cour" : Problématique de recherche pour le cas du Québec», *Cahier du GERPE*, Université Laval, 1990, n° 91-03.
- Hardin, Garrett, *Limits of Altruism : An Ecologist's View of Survival*, Bloomington, Indiana University Press, 1977.
- Hinchman, Lewis P. et Sandra K. Hinchman, «Deep Ecology

- and the Revival of Natural Right», *Western Political Quarterly*, 1989, p. 201-228.
- McGowan, Richard A. et John Mahon, «Multiple Games, Multiple Levels : The Greening of Strategy on Environment Issues», *International Strategic Management Society*, Conférence annuelle, Toronto, octobre 1991.
- Mermet, Laurent, «Dans quel sens pouvons-nous gérer l'environnement?», *Gérer et comprendre*, 1991, n° 22, p. 68-81.
- Mintzberg, Henry, *Mintzberg on Management*, New York, Free Press, 1989.
- Morin, Edgar, *La Méthode : 1. La Nature de la Nature*, Paris, Éditions du Seuil, 1977.
- Morin, Edgar, *La Méthode : 2. La Vie de la Vie*, Paris, Éditions du Seuil, 1980.
- Paehlke, Robert, «Democracy, Bureaucracy and Environmentalism», *Environmental Ethics*, Hiver 1988, p. 291-308.
- Sills, David, «The Environmental Movement and Its Critics», *Human Ecology*, 1975, vol. 3, n° 1, p. 1-41.
- Simon, Herbert H., *Administrative Behavior*, New York, Free Press, 1945.
- Timsit, Gérard et Céline Wiener, «Le modèle marxiste d'administration», dans *Science et action administrative*, Paris, Éditions d'organisation, 1980.